

Conseil municipal du 16 Janvier 2023 :

Procès-verbal et relevé des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à 18H00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 janvier 2023

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, PAGES Axel, TREMEL Jean-Pierre, LARDEAU Jean-Pierre, MORINEAU Christophe et Mmes TESTARD Nathalie, BERGER Stéphanie, PINEAU Martine, PICARD Anne, AUGER Nadia. SPIEGEL Coralie ; THIAUDIERE Patricia

Etaient absents excusés : LECLAIRE Laurent, MILLET Emmanuel, FRUCHON Damien, ANTIER PIERRE Nathalie.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme THIAUDIERE Patricia

Le Maire ouvre la séance à 18h.

Validation du Compte rendu du conseil Municipal du 19 décembre 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

1. TARIFS CANTINE ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient comme chaque année de fixer les tarifs de la cantine pour l'année 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'application des tarifs de la cantine comme suit :

Tarif enfant : de reconduire la tarification sociale

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0 - 700	0.70 €
701 - 1000	1.00 €
1001 - 1300	2.80 €
1301 et +	3.60 €

Tarif adulte : 4.90 €

- que les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits à la cantine se verront appliquer un tarif de 50 % à partir du 3^{ème} enfant, s'ils ne bénéficient pas d'un tarif préférentiel.

- de mettre en place un tarif pour les enfants qui viennent à la cantine sans inscription préalable et sans raison valable. Ce tarif sera à 5,00 €.

- de fixer à 1.00 € le prix du panier repas en cas de besoin pour la surveillance de l'enfant le temps du repas.

En accord avec la trésorerie, le paiement sera fait par facturation mensuelle.

2. TARIFS GARDERIE ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2023 à 0.53 € le quart d'heure pour la garderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} Janvier 2023.

3. TARIFS POUR LOCATION ESPACE RENE DESCARTES ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de location des salles de l'Espace René Descartes pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que les associations de la commune et celles de la CAGC pour des activités non lucratives bénéficient de la gratuité pour l'utilisation de toutes les salles communales,
- d'appliquer les tarifs de location de l'Espace René Descartes, à compter du 1^{er} Janvier 2023, tel que proposé par la commission des finances :

	Petites salles et office	Grande salle et office	Ensemble des salles et office	Ensemble des salles, office et gradins
Particuliers de la commune :				
½ journée / soirée	60	255		
Journée entière	95	380	475	
Week-end	145	575	710	
Particuliers hors commune, professionnels et associations hors commune pour des activités lucratives :				
Journée entière	145	575	710	890
Week-end	215	865	1070	1330

- que pour toutes les locations, il sera demandé d'une part un chèque de caution pour le matériel et d'autre part un chèque pour le nettoyage dans le cas où celui-ci ne serait pas fait par le locataire. Ces chèques seront à remettre en Mairie à la prise des clés. Ils seront restitués après vérification de l'état de la salle.

4. TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERES ET COLUMBARIUM ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient comme chaque année de fixer les tarifs de la cantine pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des deux cimetières (cimetière d'Availles et cimetière de Prinçay) ainsi que les tarifs des columbariums.

Ces tarifs sont les suivants et applicables à compter du 1^{er} Janvier 2023.

- Concession cimetière de 15 ans : 175 €
- Concession cimetière de 30 ans : 340 €
- Concession cimetière de 50 ans : 480 €
- Ouverture du caveau provisoire, droit fixe : 70 €
- Location du caveau provisoire 1^{er} au 30^{ème} jour : par jour : 5 €
- Location caveau provisoire au-delà du 30^{ème} JOUR : par jour : 15 €
- Concession colombarium 15 ans : 175 €
- Concession colombarium 30 ans : 340 €
- Concession colombarium 50 ans : 480 €

5. RENOVATION CABINET MEDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Le Maire fait part au Conseil municipal que pour les travaux de rénovation du cabinet médical, le Syndicat Energies Vienne peut participer sous forme de subvention au financement à hauteur de 25% du coût global du projet, plafonné à 80% d'un total des aides.

Il propose donc de solliciter le Syndicat pour obtenir une subvention à hauteur de 28 351.03 € représentant 16.26% du coût du projet de 174 413.45 € HT suivant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement	Réalisé	
DETR accordée	44 472,00	
DSIL accordée	66 708,00	
ETAT	111 180,00	63,75%
SEV	28 350,76	16,25%
Total aides	139 530,76	80,00%
Autofinancement	34 882,69	20,00%
Total	174 413,45	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 28 351.03 € auprès du Syndicat Energies Vienne. Il charge le Maire de faire les démarches nécessaires, ainsi que de signer tout document se rapportant à ce dossier.

6. RENOVATION ENERGETIQUE DU COMMERCE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons déjà signé une convention avec le SEV sur un montant de travaux de 268 815.22 € et le SEV nous a versé une subvention de 67 203.81 €.

Ce montant n'était pas définitif, depuis des avenants ont été signés et nous avons subi une actualisation des prix des marchés. Le coût définitif de l'opération de rénovation du commerce s'élève à 292 012.95 € ce qui nous donnerait droit à une subvention du SEV de 73 003.24 €

Nous sollicitons un complément d'aide du SEV de 5 799.43 €

Plan de financement :

Plan de financement	Marché réel			
	Marché	Réalisé	Ecart/marché	
DETR accordée	48516,00	48516,00		16,61%
DSIL accordée	72774,00	72774,00		24,92%
ETAT	121290,00	121290,00		41,54%
SEV	67203,81	73003,24	5799,43	25,00%
Fonds de concours Agglo	14875,00	14875,00	0,00	5,09%
Total aides	203368,81	209168,24	5799,43	71,63%
Autofinancement	65446,42	82844,71	17398,30	28,37%
Total	268815,22	292012,95	23197,73	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention complémentaire de 5 799.43 € auprès du Syndicat Energies Vienne. Il charge le Maire de faire les démarches nécessaires, ainsi que de signer tout document se rapportant à ce dossier.

7. VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DES NAUDS : FIXATION DES PRIX.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que l'aménagement du lotissement des Nauds doit s'achever avant la fin du mois de mars.

Ages et Vie s'est engagé à acheter un terrain de 2 565 m² au prix de 20 € par m².

Il propose de lancer la commercialisation des 7 lots destinés à des constructions individuelles.

Dans un premier temps, cette commercialisation sera gérée directement par la mairie

Les prix sont fixés en tenant compte des prix du marché et de la surface de chacun des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De lancer la commercialisation des 7 terrains destinés à des constructions individuelles,
- D'assurer la commercialisation en directe, sans faire appel à un prestataire,
- De fixer les prix comme suit :

	Surfaces	Prix	Prix
Ages et Vie	2565	51 300	
Terrains	600	36076	36000
	600	36076	36000
	605	36376	36500
	506	30424	30500
	538	32348	32500
	560	33671	33600
	561	33731	33600
Total	3970	238 700	238700
Moyenne	par terrain	34100	
	par m²	60,13	

- De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document ayant trait à la vente de ces terrains.

Remarques :

Mr Lardeau demande à ce que les habitants de la rue des Nauds soient informés du commencement des travaux de viabilisations.

8. GROUPEMENT DE COMMANDE SEV POUR LA FOURNITURE D'ENERGIES.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité et de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies dont le syndicat énergies vienne est le coordonnateur

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ENERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la commune a des besoins en matière de :

acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture du gaz ;

acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5).

prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le Syndicat Energies Vienne a constitué un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que notre commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par un vote de 14 pour et 1 abstention :

Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :

- acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture de gaz ;
- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5);
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Autorise Monsieur le Maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion au groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement, dans les meilleurs délais ;

S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement de commande,

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

9. ADAPTATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC,

Pour tenir compte des augmentations importantes des coûts de l'énergie, Monsieur le Maire propose de limiter le nombre de points d'éclairage sur les voies publiques et de limiter le temps d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de limiter le nombre de points d'éclairage (entre 30 et 50) et en confie le choix à la commission voirie qui doit se réunir prochainement,
- de maintenir les horaires d'extinction de l'éclairage public entre 22 heures et 6H30 sur l'ensemble des voies publiques.
- d'en informer la population par tous les moyens de communication habituels,
- de donner pouvoir au Maire pour mettre en œuvre ces décisions et signer tous documents dans ce sens.

10. ACHAT D'UNE TONDEUSE,

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la tondeuse utilisée actuellement est en mauvais état et nécessite chaque année des travaux d'entretien importants.

Il est nécessaire de la remplacer par une tondeuse qui demande moins d'entretien et qui est plus rapide : une tondeuse sans ramassage de l'herbe sera plus adaptée à nos besoins.

Des consultations auprès de 3 fournisseurs ont été faites avec des démonstrations sur place.

Après l'avis des salariés utilisateurs et celui du dernier Conseil municipal, la proposition la plus adaptée est celle proposée par l'entreprise CAP Motoculture, qui est installée sur la zone Nord de Châtellerault.

Les prix proposés sont de

- pour l'achat : 24 299.30 € HT soit 29 159.16 € TTC
- pour la reprise de l'ancienne tondeuse : 6 000 € HT soit 7 200 € TTC
- ce qui correspond à un prix net après reprise de 18 299.30 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité de 12 voix pour et 3 abstentions (Coralie Spiegel, Jean-Pierre Lardeau, Jean-Pierre Trémel) d'acheter une tondeuse de la marque Husqvarna à la société CAT Motoculture pour un prix de 29 159.16 €TTC avec reprise de l'ancienne pour un prix de 7 200 €TTC.

Il donne pouvoir au Maire pour signer tous documents pour la mise en œuvre de cet achat.

Remarques :

Mr Lardeau et Mr Trémel s'interrogent sur l'augmentation du nombre de tontes avec une tondeuse sans ramassage d'herbe et sur les conséquences sur l'état de la pelouse.

11. CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER, l'entretien et le contrôle des équipements de défense extérieure contre l'incendie.

Il propose de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé en option, le test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans ainsi que le contrôle de l'état du niveau de réserve incendie et la manœuvre des vannes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-autorise le maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne-SIVEER dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

-autorise le maire à valider l'option citée ci-dessus.

Le nombre d'équipement sera mis à jour chaque année en fonction de l'équipement de la commune.

12. AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION OU DE CONTROLE DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS CNRACL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention passée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la vienne pour une intervention de réalisation ou de contrôle sur les dossiers CNRACL. Cette dernière a pris fin le 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant prolongeant cette convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention et autorise le Maire à le signer.

13. Questions diverses :

a) Bilan de la séance de présentation des vœux,

Pour en tirer profit pour la séance de 2024,

Plusieurs remarques :

- Penser au personnel communal pour les convier aux vœux, même si leur invitation va de soi,
- Mettre la séance à 19 H pour les commerçants et artisans,
- Mettre la réunion un jour de semaine pour que les élus soient plus disponibles,
- Un buffet de qualité adaptée.

b) Plan vélos de l'Agglo Grand Châtellerault,

La réflexion a été menée en relation avec les responsables du club cyclo d'Availles.

Les voies d'accès proposées vers :

- Châtellerault et Cenon par les routes existantes,
- Vouneuil par la mise en place d'une voie verte utilisant les chemins existants ou à aménager le long de la Vienne.

La mise en œuvre devra être validée par des décisions du Conseil communautaire pour une mise en œuvre quand nous en connaissons les conditions techniques et financières.

c) Le financement des investissements en cours,

Au 31 décembre 2022 l'avancement des paiements (HT) et des encaissements de subventions était le suivant :

	Travaux			Subventions		
	Marché	Payés	%	obtenues	versées	%
Ecole	615687	522737	84,90%	524966	328731	62,62%
Commerce	292012	183978	63,00%	205790	103590	50,34%
Cabinet médical	174413	68892	39,50%	139180	33354	23,96%
	1082112	775607	71,68%	869936	465675	53,53%

Nous avons environ 250 000 € de trésorerie avancée (TVA et subventions à recevoir).

d) Invitations d'élus aux prochains conseils municipaux,

Nous pouvons envisager d'inviter d'ici la fin de l'année :

- le sénateur (proposition Bruno Belin au Conseil d'avril),
- le Président du Département Mr PICHON avec un Conseiller départemental local.

e) Intervention des adjoints,

SOLIDARITES P Thiaudière

Réunion numérique mardi 17 janvier à 18 H 30

A partir de maintenant les conférences numériques se tiendront tous les trimestres.

Présence d'une personne SDF sur la commune : nous devons veiller à ce qu'elle ne cause aucun préjudice aux habitants, sous peine de prévenir la gendarmerie.

URBANISME G Govaert

Plantation d'une haie chemin du Buisson avec la participation des élèves de CM2 de l'école prévue le 19 Janvier 2023,

JEUNESSE A Pages

Il y a eu un conseil d'école en fin d'année 2022,

Nécessité d'acheter du matériel de rangements à la garderie,

Le Conseil des jeunes est prévu le 20 Janvier à 17H45 12 jeunes dont 5 nouveaux arrivants,

Abonnement de l'école à l'appli ENT pour la communication école et parents,

Plan de relance numérique 2022 : subvention numérique obtenue 3717 €

Plan de sauvegarde pour les coupures d'électricité : nous serons informés la veille vers 17H. Les familles seront averties aussitôt donc pas de garderie, de cantine ni d'école le matin avec reprise de l'école après la pause déjeuner.

RELATIONS EXTERIEURES C Chaumont

La réunion commission extérieure prévue le jeudi 19 janvier à 19 H

ENTRETIEN ET VOIRIE P Ledoux

Après la condamnation des ouvertures du clocher il faut prévoir la pose de piques sur toutes les margelles du clocher, demande de devis en cours,

A l'Espace Descartes, infiltrations d'eau avec dégradation du parquet : attente d'un expert désigné par Groupama assurance pour en trouver l'origine,

Voirie 2023 : en attente de chiffrage par le BE de la CAGC,

Réunion de la commission voirie prévue le 26 janvier à 18 H

Fin de séance à 20H30

Le secrétaire de séance

Patricia THIAUDIERE



Le Maire

Bernard BIET

